

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 039-243900420-20241216-166_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 16 décembre 2024

Date de convocation
6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 16 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mouchard au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Révision du projet de territoire
N°166/2024

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

0

Excusés

3

Votants

37

Présents

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Desarbres, MM. Ramaux, Baton.

Absents

Monsieur le Président rappelle,

Le projet de territoire de la Communauté de communes du Val d'Amour élaboré en 2021 pour la durée du mandat repose sur trois axes fondamentaux :

1. **Un territoire à vivre et à voir**, visant à promouvoir un cadre de vie agréable et attractif.
2. **Un territoire de proximité et de lien**, pour renforcer un cadre de vie agréable et attractif.
3. **Un territoire accessible, visible et lisible**, pour améliorer l'accessibilité et la compréhension des enjeux du territoire.

Ce projet, élaboré sur la base d'un diagnostic territorial approfondi, répond à une vingtaine d'enjeux transversaux et se décline en **46 fiches actions**.

La révision de ce projet de territoire en 2024 s'inscrit dans une démarche d'adaptation aux enjeux émergents, en particulier ceux liés à la transition énergétique, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, pour renforcer l'attractivité du territoire. Si des avancées notables ont déjà été réalisées, telles que la construction d'une station d'épuration à Montbarrey, une politique exemplaire de compensation environnementale

(Zone humide de Chissey-sur-Loue) et la construction BEPOS du siège à Chamblay, la révision vise à **renforcer et approfondir ces actions**.

Le processus de révision collaboratif

La révision du projet de territoire a été menée dans un esprit de collaboration et d'ouverture, avec une volonté d'associer aux élus locaux, les habitants et les acteurs socio-économiques à la réflexion collective. Ce processus est structuré autour de deux phases d'ateliers collaboratifs, réunissant au total 134 participants dans 10 ateliers.

- **Première phase** : Sensibilisation et état des lieux, avec l'identification de plus de 60 idées d'action.
- **Deuxième phase** : Priorisation et formalisation de fiches actions concrètes pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

Deux criées publiques ont été organisées lors du festival des Semeurs du Val d'Amour pour recueillir de nouvelles idées et faire connaître la démarche.

L'objectif de ce processus participatif étant de rendre la révision vivante, dynamique et inclusive, en permettant à tous de s'approprier les enjeux et les actions à mettre en œuvre.

Le projet a donc été repris, les 46 fiches existantes ont été adaptées et 2 nouvelles fiches actions sont venues les compléter. Les modifications et nouveaux apports se déroulent de la manière suivante.

1. Révision et amélioration des 46 fiches existantes

Sensibilisation

La sensibilisation est au cœur de cette révision, avec un travail sur plusieurs publics :

- **Les enfants** : Le projet pédagogique « Mon territoire en 2050 » permet aux enfants d'imaginer ensemble le territoire de demain, en envisageant les transformations des paysages et modes de vie à l'horizon 2050.
- **Les habitants** : Des ateliers de sensibilisation aux phénomènes de précarité énergétique et des consultations citoyennes visent à renforcer la dynamique locale et à faciliter le passage à l'action au sein des communes.
- **Les entreprises** : Des soirées thématiques sur la transition énergétique sont organisées. Des notes d'opportunité sur l'installation de panneaux solaires sont également proposées aux entreprises locales.

Valorisation du territoire

Afin de renforcer l'attractivité du Val d'Amour, une communication accrue autour des projets d'amélioration des services et du cadre de vie est envisagée. L'objectif est de valoriser les projets de mobilité douce, l'embellissement par végétalisation et l'implication des acteurs locaux dans les projets de développement. Dans cette dynamique, la collectivité souhaite obtenir un label environnemental (type « Territoire Engagé pour la Nature »), dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI), pour valoriser les actions de préservation et de gestion durable du patrimoine naturel.

Amélioration des infrastructures

Un volet essentiel de cette révision est l'intégration systématique des enjeux de transition dans les projets de réhabilitation et de construction. Les futures opérations, comme la réhabilitation du presbytère d'Ounans ou la construction d'un groupe scolaire à Mont-sous-Vaudrey, intègrent ou intégreront des critères de confort thermique, l'utilisation de matériaux locaux et durables, ainsi que des dispositifs de végétalisation.

2. Deux nouvelles fiches actions : innover pour une transition réussie

Développement des énergies renouvelables (EnR)

Cette nouvelle fiche action vise à relocaliser la production d'énergie en favorisant des solutions locales. Elle inclut :

- L'élaboration d'une charte de positionnement pour le développement des Enr,
- Un plan de solarisation du patrimoine public, s'appuyant sur l'acquisition d'un **cadastre solaire** en 2024,
- L'accompagnement à la création de **Centrales Villageoises** dans le Val d'Amour.

Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE)

Ce projet ambitionne de mieux maîtriser la consommation énergétique des bâtiments publics. Il comprend la mise en place d'un **Conseil en Energie Partagé**, des réflexions sur l'évolution des bâtiments existants, ainsi que l'intégration de solutions de production d'énergies renouvelables (*électrique et thermique*) dans et sur ces bâtiments.

Conclusion

La révision du projet de territoire du Val d'Amour vise à aller plus loin dans les engagements déjà pris en matière de transition énergétique et de préservation de l'environnement. Elle se traduit par des actions concrètes et novatrices, tant dans la sensibilisation que dans l'aménagement du territoire, l'amélioration des infrastructures et le développement des énergies renouvelables. Ces révisions apporteront des solutions tangibles aux enjeux de demain, renforçant ainsi l'attractivité et la résilience du territoire face aux défis climatiques et environnementaux actuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°95-115 du 4 février 1995 modifiée, notamment son article 23,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Vu la délibération n°221/2021 du 13 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet de territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la révision du projet de territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Sandra Hählen
Secrétaire de séance

